

Convergence des tarifs = 15 000 suppressions d'emplois à l'hôpital public

La mécanique infernale de la T2A poursuit son œuvre d'étranglement financier de l'hôpital public au grand profit des actionnaires du secteur privé commercial dont les dividendes ne cessent d'augmenter.

Cette année, la convergence des tarifs se traduit par une baisse de certains d'entre eux de 10 % pour le secteur public, alors qu'ils restent stables pour le privé lucratif. S'ajoute le lobbying de la Fédération de l'Hospitalisation Privée qui a porté ses fruits. Pour rappel, la FHP a adhéré au MEDEF en mai 2010. Elle va notamment pouvoir toucher une part plus importante des crédits MIG (Mission d'Intérêt Général), ce qui lui permettra de maintenir les activités qu'ils jugent non rentables, comme les urgences, mais qui revêtent aussi un intérêt stratégique pour recruter des patients. Elle pourra aussi accueillir des internes, bénéficiant ainsi d'une main d'œuvre à bon marché, à partir de laquelle elle pourra ensuite choisir plus facilement ses « collaborateurs » les plus performants et les plus en phase avec sa logique financière.

La conséquence de ces mesures a été clairement énoncée par la Fédération Hospitalière de France : ce seront 15 000 emplois en moins ! Après les 16 000 emplois supprimés en 2011 à l'Éducation nationale, les chiffres concernant l'hôpital montrent bien que l'entreprise de casse des services publics passe avant tout par une baisse générale des effectifs dans tous les secteurs du service public.

Il faut faire connaître largement ce chiffre dans nos hôpitaux et aussi à l'extérieur. En effet, il est clair pour la population que la traduction de la diminution du nombre des personnels se traduit par une dégradation du service rendu. Nous avons là, la possibilité de construire des rapports de force dans les régions et au niveau national. La première étape est la journée d'action du **2 avril**, construite en lien avec de nombreux partenaires. Il faut la réussir et prévoir des suites dès maintenant. La question de la santé est une des premières préoccupations des Français. Pour les salariés, la question de l'emploi est essentielle, et, est liée à celle des conditions de travail. Tous les ingrédients sont donc rassemblés pour mobiliser très largement.

Numéro **2011/07 du 11 mars 2011**

Edito	Page 1
Déroulement CNF	Page 2
Modèle de tract sur le pouvoir d'achat des retraités	Pages 3-4
Collectif « santé au travail »	Pages 5-6
CCNT 65	Page 7
Journée d'étude sur « la retraite » dans la Fonction Publique, du 5 avril 2011	Page 8



**CONGRÈS
FÉDÉRAL**

SAINT-ÉTIENNE 6 - 10 JUIN 2011

J - 144



J - 279

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2011/07 du 11 mars 2011
Imprimé par nos soins
Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex
Directeur de Publication : Cécile MARCHAND
N° commission paritaire : 0707 5 06 134



Comité National Fédéral des 17 et 18 mars 2011

Le C.N.F se déroulera salle du CCN - 263 rue de Paris - 93100 Montreuil

Déroulement des travaux

JEUDI 17 MARS 2011

- ▶ 8 H 45 Accueil des délégués
- ▶ 9 H 30 : Début des travaux :
- Actualité**
- ▶ 12 H 30 : Repas
- ▶ 14 H 00 : Reprise des travaux
- Précarité : accord Fonction Publique pour les non-titulaires**
- Congrès : bilan-analyse**
- Orientations**
- Conception direction**
- Mandatement...**
- ▶ 18 H 00 : Fin des travaux
- ▶ 19 H 00 : SOIREE FRATERNELLE .

VENDREDI 18 MARS 2011

- ▶ 8 H 45 Accueil des délégués
- ▶ 9 H 00 : Début des travaux
- Validation des comptes 2010**
- ▶ 10 H 00 : **Elections CAP - CTE**
- ▶ 12 H 00 : **Point sur la NVO**
- ▶ 13 H 30 : Fin des travaux

Les repas du midi seront pris au self du complexe. La soirée avec DJ coûtera : 15 € (le prix du repas pour cette soirée revient, pour la Fédération, à 30 €, repas et boissons comprises).

RAPPEL DES REGLES DE FINANCEMENT

- ▶ Versement d'un chèque de 80 euros, au titre de la solidarité (1 par organisation du CNF)
- ▶ Les frais de transport seront remboursés : sur la base d'un billet SNCF 2^{ème} classe.
- ▶ Pour les camarades utilisant leur véhicule : 0,30 euros du kilomètre dans la limite de 500 km aller-retour. Au-delà, le remboursement se fera sur la base d'un billet SNCF 2^{ème} classe + péage.
- ▶ Si trois délégués utilisent le même véhicule : base de remboursement : 0,40 euros du km + péage



Pouvoir d'achat des retraités : Rien ne va plus ! L'insupportable est atteint



L'alimentation, le loyer, le chauffage, les transports,
la santé, les mutuelles, les impôts...

**« On n'y arrive plus ! Tout coûte plus
cher et nos pensions ne suivent pas ! »**

Telles sont les réactions entendues un peu partout parmi les retraités que nous rencontrons et surtout chez les femmes qui, en règle générale, ont une pension inférieure de 38% à celle des hommes. En 2008, le montant moyen brut des pensions (pensions de base, plus complémentaires) s'élevait à **1 122€**, dont 1 426€ pour les hommes et 825€ pour les femmes.

De réforme en réforme, de misérable revalorisation des pensions aux dispositions tout aussi régressives qui découlent du plan d'austérité gouvernemental, les retraités s'appauvrissent. Il est vrai que les mauvais choix opérés ne visent pas que les retraités, mais reconnaissons qu'ils sont particulièrement malmenés. En un mot : **maltraités !**

Parmi les hausses prévues en 2011 :

- ▶ Consultation médecins : 23€ (+ 1€)
- ▶ Assurance auto : entre 2,5 et 4,5%
- ▶ Assurance habitation : entre 3,5 et 8%
- ▶ Mutuelles santé : entre 5 et 8,5%
- ▶ Médicaments : la vignette bleue baisse de 5% (35 à 30%), donc plus chers pour les patients
- ▶ Hôpital : forfait 18€ appliqué sur actes médicaux de plus de 120€, au lieu de 91€ actuellement. Ticket modérateur de 20% pour actes en dessous de 120€

Sans oublier le fuel, le gaz, l'électricité, le carburant...

Les retraités ne méritent pas cette logique régressive

La retraite n'est pas une aumône, mais un droit que l'on s'est ouvert en participant, par le travail, à la création de richesses. **Pour la CGT, les 15 millions de retraités ne sont pas un « coût », ils sont surtout un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société, avec au travers des retraites, plus de 260 milliards d'euros réinjectés dans l'économie. Leur niveau de vie, leur avenir intéresse toute la société.**

Des chiffres à méditer :

La fortune totale des 500 plus gros patrimoines français a augmenté de 25% en 1 an, passant de 194 à 241 milliards d'euros en 2009, **soit à peu près le montant de la masse des pensions versées aux 15 millions de retraités.**

Et si on touchait enfin aux profits !

Vivre mieux notre retraite, c'est possible !

Nos pensions valent mieux que les milliards d'euros de cadeaux fiscaux offerts aux grandes fortunes, aux dividendes versés aux gros actionnaires du CAC 40, aux retraites dorées des grands patrons.

L'argent existe pour satisfaire nos revendications et répondre aux besoins de leur financement en mettant à contribution tous les revenus non soumis à cotisation et les revenus financiers des entreprises. Promouvoir une autre politique de l'emploi qui débouche sur des ressources supplémentaires et une autre répartition des richesses sont aussi des solutions qui participent au financement d'une retraite juste et pérenne.

La CGT revendique pour les retraités :

- ▶ 300€ par mois pour tous pour compenser la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années,
- ▶ Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen et une augmentation substantielle pour 2011,
- ▶ Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC,
- ▶ La pension de réversion à 75% de la retraite initiale,
- ▶ Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier,
- ▶ Le rétablissement de la $\frac{1}{2}$ part pour les veuves, veufs, divorcés, séparés ayant élevé au moins un enfant,
- ▶ Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

Syndicats et patronat ont entamé des négociations sur les retraites complémentaires. Au menu : le niveau des pensions. Le gouvernement doit également annoncer le sort qu'il réserve aux retraités sur l'augmentation des pensions à l'échéance du 1^{er} avril. L'état d'esprit du patronat et du gouvernement, nous le connaissons. Pour autant, rien n'est réglé d'avance, dès l'instant où les retraités s'en mêlent.

Pour gagner sur les revendications, et on peut gagner, les retraités doivent se faire entendre et agir !

Qu'en pensez-vous ?

Nos militants vous invitent à en discuter et à témoigner de votre vécu au cours des rencontres que nous organisons le :

Pour donner de l'avenir à ma retraite

[Je me syndique à la CGT](#)

Nom..... Prénom.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Branche professionnelle d'origine
 Tél. ou mail (facultatif)

Bulletin d'adhésion à retourner à l'UCR CGT - 263 rue de Paris – 93515 Montreuil cedex



Collectif Fédéral

Santé au travail

Pour amener un éclairage aux camarades mandatés dans les CHSCT, dans cette période où les risques psychosociaux sont à l'ordre du jour, le collectif fédéral Santé au travail a analysé les statistiques des accidents du travail (AT) mortels et des maladies professionnelles (MP) de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie AT/MP pour l'année 2009.

Ces statistiques sont publiées dans le courant du dernier trimestre de l'année suivante.

Elles sont fournies, pour la totalité, par le Comité Technique National (CTN) des activités de service 2, qui couvre presque 3 millions de salariés et qui comporte de nombreuses branches professionnelles telles que *les entreprises de travail temporaire, les activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation, les centres de transfusion sanguine, les coiffeurs, l'esthétique, les centres de formation, les syndicats, et bien sûr, nos deux secteurs de l'action sociale, de la santé privée ainsi que les ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail)*, qui correspondent aux codes risques suivants (codes CNAM) 853 AA :

- pour Action Sociale - 851 AA
- pour Santé Privée - 855 HB
- ESAT.

Le collectif s'est intéressé à ces codes risques et aux accidents du travail mortels sur les trois dernières années 2007 - 2008 - 2009.

Les maladies professionnelles seront abordées plus loin.

- Pour l'année 2007, il y a eu 12 accidents du travail mortels, dont un suicide, recensés dans ces trois codes risques.
- L'année 2008 a été marquée par une baisse de la sinistralité avec 5 accidents mortels et 0 suicides.
- Par contre, pour l'année 2009, si le nombre d'accidents du travail mortels est de 7, on peut déplorer 3 suicides.

De ces statistiques, quatre causes se dégagent :

	2007	2008	2009
- Malaises sans précisions	7	1	1
- Malaises cardiaques	1	1	3
- Accidents de la circulation/ de voiture ou chutes.	3	23	0
- Suicides	1	0	3

Les suicides ne correspondent qu'au code risque « 853AA » = « Action sociale sous toutes ses formes y compris haltes garderies, garderies, CRP et rééducation professionnelle et ESAT ».

Il nous faut tenir compte de cette réalité et aborder la question de la santé au travail à partir de ces données dans les CHSCT.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, les services de la direction des risques professionnels ont souhaité tirer la sonnette d'alarme.

En effet, le CNT des activités de service 2 dénombre le plus de maladies professionnelles « troubles musculo squelettiques » indemnisées pour l'année 2009.

Ils proposent aux partenaires sociaux de réfléchir à la manière d'impulser une dynamique de prévention.

IL FAUT REGARDER LES CHIFFRES PRÉCISÉMENT

► Pour le code risque « 853AA (Action Sociale) :

Pour l'année 2009 = 2 243 maladies professionnelles en 1^{er} règlement ont été indemnisées.

Cela correspond à 450 422 journées d'incapacité temporaire indemnisées pour des effectifs à 670 578.

Si nous divisons ce chiffre par le nombre de jours pour un équivalent temps plein (220 jours), cela correspond à :

- 2 047 emplois temps plein couverts par le code risque 853 AA non présents dans les services.
- 2 047 emplois temps plein manquant dans les équipes.
- 2 047 emplois temps plein qui doivent être assurés malgré tout.

► Pour le code risque « 851 AA », (Santé Privée), la situation est également préoccupante :

Les services de la DRP dénombrent = 166 033 journées d'incapacité temporaire.

C'est un déficit de 754 équivalents temps plein pour un effectif de 284 900 salariés couverts par le code risque « 851 AA ».

- 754 ETP en moins dans les services.
- 754 ETP manquant dans les équipes.
- 754 ETP qui doivent être assurés malgré tout.

Les causes de ces maladies professionnelles « troubles musculo squelettiques » sont celles que nous connaissons bien, à savoir :

Troubles musculo squelettiques	Nombre de journées d'incapacité temporaire
Localisation épaule	27 587
Coude	76 189
Poignet, main, doigt	182 260
Genou	269
Association plusieurs syndromes.	14 434
Sciatique par hernie discale	48 490
Radiculalgie / hernie	4 563

Avec ces données, nous constatons tout le travail qu'il nous reste à faire pour améliorer la situation...

Il est nécessaire de porter ces données à la connaissance de toutes et tous, en particulier de nos employeurs.

En effet, ceux-ci ne participent pas au C.T.N. pour la bonne et simple raison qu'ils ne sont pas, en tous cas pour ceux du secteur non lucratif, adhérents au MEDEF... qui a la présidence des risques professionnels.



Convention Collective du Travail du 26 août 1965

Compte-rendu de la Commission Paritaire du 4 février 2011

La Commission Paritaire de la CCNT du 26/08/1965 s'est tenue au siège de l'Union Intersyndicale des Secteurs Sanitaires et Sociaux (UNISSS), avec la participation des syndicats CGT, CFDT et CFTC et FO et de l'UNISSS pour les employeurs (5 personnes présentes).

En début de séance, les représentants de l'UNISSS font part de ce qui a été traité lors de la conférence salariale qui a eu lieu la veille, notamment concernant l'enveloppe budgétaire estimée à **+ 1 % pour 2011**. En clair, cela signifie que l'augmentation du point sera comprise entre **+ 0,3 % et + 0,4 % en avril 2011**.

Avenant 01-2011 :

Pour répondre à l'augmentation du SMIC, les employeurs décident la révision des indices de départ de carrière des groupes 1,2 et S. Seule la CFTC et les employeurs signent en séance. Les autres syndicats refusent de traiter ainsi une question salariale. Un travail de toilettage ayant débuté sur cette Convention Collective, il faut y travailler correctement !

Plan de travail Convention Collective :

La CFTC et la CFDT ont transmis leurs propositions dans les délais. Celles de la CGT, bien qu'arrivées plus tardivement, ont pu quand même être prises en compte.

Date à retenir :

La III^{ème} Rencontre de la Commission se tiendra le 24 JUILLET 2011, avec pour objet : le toilettage de la Convention Collective.

Travail de toilettage :

Les articles 1 à 18 sont revus et commentés avec les apports de chaque partie. L'UNISSS transmettra aux

organisations syndicales les articles retravaillés dans les quinze jours ; ceux-ci devront être validés ou non lors de la prochaine Commission en avril.

Les principales notes :

- A l'article 2.3 : Pour la dénonciation, le préavis passe de 3 à 6 mois.
- A l'article 8.2 : Crédit d'heures et de délégations pour l'entreprise ou établissement employant jusqu'à 49 salariés ouvert à 5 heures.
- Les articles 13.a et 13.b sont supprimés.
- Les articles 15 et 15.1 sont supprimés.

Prochaines échéances... :

Pour le 18 mars 2011 au plus tard : La Fédération CGT SANTE ACTION SOCIALE sollicite l'ensemble des syndiqués et salariés relevant de l'UNISSS afin qu'ils fassent connaître les modifications qu'ils souhaitent voir apporter, s'agissant des articles 19 à 29.

Merci de contacter par e-mail :

- ▶ Eric Sorbets : esorbets@yahoo.fr
- ▶ ou Gérard Daniel : ufas@sante.cgt.fr

Le 8 avril 2011 : La Commission Paritaire se réunira à l'UNISSS pour validation ou non du document et pour le toilettage des articles 19 à 29.

Le 17 mai 2011 : Une nouvelle rencontre du Collectif UFAS des Syndicats CCNT 65 sera convoquée à Montreuil.

Vous trouverez, sur le site de la
Fédération (www.sante.cgt.fr),
les communiqués de presse
suivants :

▶ La loi « HPST » doit être remise
en chantier - 28.02.11

▶ Egalité
professionnelle -
07.03.11

▶ Les ordres, même
gratuits, les salariés
et la CGT n'en
veulent pas -
09.03.11

▶ Indignation de la
Fédération CGT
Santé Action
Sociale suite à
condamnation de la
secrétaire de la CGT
Martinique



Journée d'étude sur « la retraite » dans la Fonction Publique MARDI 05 AVRIL 2011



Cette journée
est proposée
à DEUX
CAMARADES
PAR REGION,
responsables
de l'activité
retraite, ou
qui travaillent
cette question
revendicative.

Cette journée d'étude est à l'initiative des deux
Fédérations Santé Action Sociale et Services
Publics. Elle aura lieu au complexe de la CGT - 263,
rue de Paris à Montreuil.

Seront abordés les impacts de la réforme des
retraites de 2010. Cette réforme, profondément
injuste pour tous les salariés et retraités du secteur
privé et public, comporte des mesures spécifiques
réduisant considérablement les droits des
fonctionnaires.

Cette journée se fera avec la participation des
administrateurs CGT de la CNRACL, avec la
présentation de deux diaporamas à disposition des
militants :

▶ Diaporama long, pour expliquer précisément les impacts de la
nouvelle réforme,

▶ Diaporama court, pour des initiatives plus courtes, montrant les
caractéristiques de cette réforme aux salariés.

**La bataille n'est pas terminée. Il est important d'informer les
salariés sur les mesures extrêmement régressives de leurs droits et
continuer à faire connaître les revendications de la CGT.**

- Une participation de 80 € sera demandée à chaque participant pour permettre la mutualisation des frais de transport. Le chèque est à libeller à l'ordre de la Fédération CGT Santé Action Sociale.

Bulletin de participation à la journée d'étude du 5 avril 2011 sur « la retraite » dans la Fonction Publique

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : _____

- Bulletin à retourner à : secteur revendicatif - Fédération CGT Santé Action Sociale - Case 538 - 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex - E-mail : revendic@sante.cgt.fr

REPOSE IMPERATIVE AVANT LE 22 MARS 2011